

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

Code: tpr1sp
Dénomination: AXI THERM PROTECT 1 S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Anticorrosion, antitartre et dispersant pour circuits fermés

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
usi professionali	✓	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Distributed by	Manufactured by
Raison Sociale	AXIOM INDUSTRIES LIMITED	Foridra S.r.l.
Adresse	3603 Burron Avenue	SS 16 Adriatica 17/A
Localité et Etat	SASKATOON, SK S7P 0E4 Canada	60022 Castelfidardo (AN) Italia
	Phone: (306) 651-1815	Tél. 0717211048
		Fax 0717819950

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité.

info@axiomind.com

ufficiotecnico@foridra.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: PERS 1-800-633-8253

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e Indication de Danger

Pictogrammes de danger:
Gaz sous pression

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.



Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: --

Réaction: --

Stockage:

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination: --

2.2. Autres dangers

Informations pas disponibles

3. Composition/information sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification

**x = Conc. %
(p/p)**
4.95

Classification:

Irritation oculaire, catégorie 2 H319, Irritation cutanée, catégorie 2 H315,
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie
3 H335

CE 231-551-7

CAS 7631-95-0

Règ. REACH 01-2119489495-21-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 1.00 %

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre combiné certifié NIOSH (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	ambre	
Odeur	léger	
Seuil olfactif	pas disponible	
pH	8.4	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	100 °C (212 °F)	
Intervalle d'ébullition	pas disponible	
Point d'éclair	180 °C	
Taux d'évaporation	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'inflammabilité	pas disponible	
Limite supérieur d'inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Pression de vapeur	23 hPa	
Densité de vapeur	pas disponible	
Densité relative	1.08	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	305 °C	
Température de décomposition	pas disponible	
Viscosité	pas disponible	
Propriétés explosives	non applicable	
Propriétés comburantes	pas disponible	

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

SODIUM MOLYBDATE

Nota 4: Baldrick, P. & Healing, G. (1990). Acute oral toxicity to rats of sodium molybdate. Testing laboratory: Huntingdon Research Centre Ltd., P. O. Box 2, Huntingdon, Cambridgeshire, PE18 6ES, England. Report no.: 90934D/IMA 1/AC. Owner: International Molybdenum Association, UK. Report date: 1990-11-02.

Nota 5: Baldrick, P. & Healing, G. (1990). Acute dermal toxicity to rats of sodium molybdate. Testing laboratory: Huntingdon Research Centre Ltd., P. O. Box 2, Huntingdon, Cambridgeshire, PE18 6ES, England. Report no.: 90800D/IMA 2/AC. Owner: International Molybdenum Association, UK. Report date: 1990-11-06.

Nota 6: Jackson, G.C. et al. (1991). Sodium molybdate acute inhalation toxicity study in rats 4-hour exposure. Testing laboratory: Huntingdon Research Centre Ltd., P.O. Box 2, Huntingdon, Cambridgeshire, PE18 6ES, England. Report no.: IMA 7/901486. Owner: International Molybdenum Association, UK. Report date: 1991-04-08.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Mélange:

V<lori LD/LC 50 pertinent pour la classification :

Oral LD 50 > 2000 mg/Kg (rat)

Cutané LD50 > 2000 mg/Kg (lapin)

SODIUM MOLYBDATE

Le molybdène est un élément essentiel. Le molybdate de sodium consommé se dissout et existe principalement sous forme d'ion molybdate (MoO_4^{2-}).

Absorption par ingestion : absorption rapide et presque complète par le système digestif.

Absorption par inhalation : Bien absorbé d'après les données animales. L'absorption de l'être humain dépend de taille des particules, dépôt/quantité libérée.

Absorption cutanée : légère à négligeable.

Métabolisme : pas de métabolisme. Les composés du molybdène se transforment rapidement en anions molybdate (MoO_4^{2-}) au moment de la dissolution.

Excrétion : Rapidement éliminé du plasma principalement par l'urine (> 80 %) et les selles (< 10 %).

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUËSODIO MOLIBDATO

LD50 (Oral):	2733 mg/kg ratto [nota 4]
LD50 (Dermal):	2000 mg/kg ratto [nota 5]
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	1.93 mg/l/4h ratto [nota 6]

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Évaluation de la Cancérogénicité:

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

12. Données écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

SODIUM MOLYBDATE

1) Résultats fiables des tests de toxicité aquatique aiguë : (Tests réalisés avec le molybdate de sodium ; les spectres UV de solutions aqueuses de molybdate de sodium dihydraté ont démontré que la seule espèce de molybdène dissoute provenant directement du molybdate de sodium dihydraté est le molybdate ; les valeurs critiques pour les classifications sont également exprimées en mg Na₂MoO₄ · 2H₂O)

Note 1 : Oncorhynchus mykiss (eaux douces) [nota: Huntingdon Research Centre, 1994a. The acute toxicity of Sodium molybdate dihydrate to rainbow trout (Oncorhynchus mykiss). Testing Laboratory: Huntington Research Centre Ltd. Report n.: IMA 13(b)/920163. Owner: international Molybdenum Association, 280 Earls Court, London, SW5 9AS, England. Report date : 1994-06-09

Note 2: Pseudokirchneriella subcapitata (alge) De Schamphelaere KAC, Janssen CR (2008). MOLYTOX – Ecotoxicity of molybdate ion (MoO₄(2-)) to the freshwater green alga Pseudokirchneriella subcapitata. Final report, prepared for the International Molybdenum Association. Testing laboratory: Laboratory of Environmental Toxicology and Aquatic Ecology. Owner: international Molybdenum Association

Note 3: Rodriguez PH (2008). Sodium Molybdate: Toxicity to Pseudokirchneriella subcapitata, comparative testing using CIMM and University of Gent Algae and OECD media. Final Report to the International Molybdenum Association. Testing laboratory: Chilean Mining and Metallurgy Research Center. Owner: International Molybdenum Association. Report date: 2008-05-01.

12.1. Toxicité

SODIUM MOLYBDATE

LC50 - Poissons

7800 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss (eaux douces) [note1]

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

333,1 mg/l/72h ErC (réduction de la croissance) valeur moyenne sur Pseudokirchneriella subcapitata [note 2] [note 3]

Toxicité aquatique Mélange:

EC50/48h > 3500 mg/l (daphnia)

LC50/48h >3500 mg/l (leporis macrochirus)

SODIUM MOLYBDATE

Molybdate de sodium - Le molybdate de sodium - lorsqu'il est rejeté dans l'environnement - se dissout rapidement et reste présent sous forme espèce de molybdate dans des conditions environnementales normales.

SODIUM MOLYBDATE

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM MOLYBDATE

Les données FBC (facteur de bioconcentration) / FBA (facteur de bioaccumulation) disponibles pour le milieu aquatique montrent une relation inverse distincte avec la concentration d'exposition. Ce résultat prouve que le molybdène est contrôlé de manière homéostatique par ces organismes et jusqu'à la plage d'exposition du milligramme. Les informations disponibles sur le transfert du molybdène dans la chaîne alimentaire indiquent que le molybdène ne se bioamplifie pas dans la chaîne alimentaire aquatique. Malgré qu'il ne soit pas contrôlé de manière homéostatique dans les plantes terrestres et les invertébrés, le molybdène ne se concentre pas en grande quantité dans le sol pour les plantes ou dans le sol pour les invertébrés. Il n'y a pas d'augmentation significative de concentration dans l'alimentation des mammifères ou des oiseaux. On conclut que la bioamplification n'est pas significative dans la chaîne alimentaire terrestre.

12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM MOLYBDATE

Le molybdate qui vient du molybdate de sodium dihydraté est soluble dans l'eau et, grâce à sa valeur K_d relativement faible, Les ions molybdate glissent dans le sol normal et sont mobiles dans les sédiments. Les valeurs typiques, log K_d = 3,25 et 2,94, étaient déterminés respectivement pour les sédiments et le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SODIUM MOLYBDATE

Les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII du règlement Reach ne s'appliquent pas aux substances inorganiques, telles que le molybdate de sodium. Par conséquent, une évaluation PBT et vPvB n'est pas nécessaire.

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

SODIUM MOLYBDATE

Le molybdate dérivé du molybdate de sodium dihydraté peut contribuer à l'apparition de la molybdénose (qui est une carence en cuivre) induite par le molybdène) sur les ruminants tels que les bovins, les cerfs et les moutons. Le niveau et la biodisponibilité du cuivre dans l'alimentation des animaux sont des facteurs essentiels à l'apparition de la molybdénose. Le seuil minimum du rapport massique Cu:Mo dans l'alimentation recommandé pour prévenir la molybdénose est de 1,30, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir 30 % de cuivre en plus que de molybdène dans le régime alimentaire (remarque : rapport massique, pas rapport molaire). La teneur en Cu et Mo de l'alimentation peut être surveillée, et si le rapport est $<1,3$ alors apporter des quantités supplémentaires de cuivre telles que l'aliment enrichi en sulfate de cuivre ou blocs de sel enrichis en sulfate de cuivre pour ruminants, à utiliser ad libitum. S'il y a des ruminants à proximité du site productif a identifié les sources directes et indirectes d'émissions atmosphériques et prépare des mesures pour les minimiser émissions. Avec un programme de surveillance de la santé animale (par exemple analyses de sang pour le cuivre) pour vérifier que les mesures sont efficaces. Le molybdate de sodium ne devrait pas contribuer à l'appauvrissement de la couche d'ozone ni à la formation l'ozone, le réchauffement climatique ou l'acidification. Le molybdate de sodium est considéré comme neutre pour l'environnement.

Autres effets nocifs :

Sinon, un manque de molybdène dans l'alimentation de la population humaine peut augmenter l'incidence de cancer gastro-intestinal ou œsophagien. D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

13. Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: ONU 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

IMDG: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

IATA: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.2



IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.2



IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.2



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantités limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
	Spécial disposition: 190, 327, 344, 625		
IMDG:	EMS: F-D, S-U	Quantités limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Mode d'emballage: 203
	Passagers:	Quantité maximale: 75 Kg	Mode d'emballage: 203
	Spécial disposition:	A98, A145, A167, A802	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015.

Présence des substances contenues dans l'inventaire.

16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- GHS rev. 5
- The Merck Index. Ed. 10
- Handling Chemical Safety
- Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.
- Hazard Products Regulation (HPR)
- WHMIS 2015
- ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
- IARC website
- NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
- OSHA website
- Cal/OSHA website
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - réglementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf indication contraire dans la section 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02.